DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260518-83DEL2605059DSR-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 19h30, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. LE MOAL Marcel, Maire.

Étaient présents : LE MOAL Marcel, ROULLÉ Isabelle, DUMONT Philippe, QUERUEL Gwénaëlle, TOUARIN Philippe, GICQUEL Annick, PLUNIAN-BLOT François, POSSEMÉ Sébastien, LOTELIER Monique, GADESAUDE Cécile, GAUDIN Carine, LEBRET Fannie, QUESSART Sarah, GUILBERT-BLON Valérie, MAINSARD Stéphane, BILLARD Dominique, SOREL Anne-Marie, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick, LENOUVEL Erwan, BERNIER Samantha, ROUX Alban.

Absents excusés : PÉRAN Patrick, HARDOUIN Benjamin, GAILLARD Romain, COURTOIS Diane, RAFFARD Marie, GOBERT Danielle.

Absent : DYBA Mathieu.

Pouvoirs : M. PERAN à Mme SOREL, M. HARDOUIN à M. PLUNIAN-BLOT, M. GAILLARD à M. POSSEMÉ, Mme COURTOIS à Mme GUILBERT-BLON, Mme RAFFARD à M. le Maire, Mme GOBERT à Mme BERNIER.

Secrétaire de séance : Fannie LEBRET

Délibération n°83-DEL-2026-05-059-DSR Dénomination des voies des lieux-dits Le Tertre, du Haut Valade et du Bas Valade - Approbation

Convocation en date du 11 mai 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 18 mai 2026

Rapporteur : François Plunian-Blot

Exposé : Les voies des hameaux des lieux-dits Le Tertre, du Bas Valade et du Haut Valade n'ont pas été dénommées et les habitations ne possèdent pas de numéros de rues.
Aussi, il est proposé de dénommer les voies qui sont des chemins de dessertes des habitations, selon les noms des lieux-dits :

- « Le Chemin Le Tertre » dessert les habitations au lieu-dit Le Tertre depuis la rue du Herpin jusqu'à la limite publique du chemin qui dessert la maison bâtie sur la parcelle AE 74.
- « Le Chemin du Haut Valade » est le nom proposé pour la voie qui, depuis le boulevard des Ajoncs, dessert les maisons du lieu-dit du Haut Valade.
- « Le Chemin du Bas Valade » depuis l'intersection avec le « Chemin du Haut Valade » dessert les habitations du lieu-dit du Bas Valade.

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
Vu *L141-11 du Code de La voirie routière,*
Vu *l'avis de la Commission AUDEPS du 28 avril 2026,*

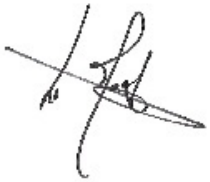
Considérant *l'obligation pour les communes de dénommer les voies et d'attribuer des numéros de rues aux habitations,*

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260518-83DEL2605059DSR-DE

Le conseil municipal est sollicité pour :
Article 1 : Approuver les dénominations des voies qui desservent les hameaux au lieu-dit Le Tertre, du Haut Valade et du Bas Valade ainsi que « Chemin Le Tertre », « Chemin du Haut Valade » et « Chemin du Bas Valade » selon le plan joint à la délibération.
Article 2 : Autoriser M. le Maire à les signer ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.
Article 3 : Dire que la présente délibération sera rendue exécutoire le 12 mai 2026.

Adopté à l'unanimité.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire



Marcel LE MOAL